

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS



AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE

AGENDA 21 INTERCOMMUNAL

PRINCIPE DE CONSTRUCTION

- L'agenda 21 communautaire a été construit à partir des actions conduites par la CAVBS dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de ses pratiques. L'ensemble des services a été consulté.
- L'agenda 21 intercommunal a été construit en consolidant l'ensemble des actions des communes membres de la CAVBS dans le domaine du développement durable

L'AGENDA 21 INTERCOMMUNAL

L'agenda intercommunal regroupe :

- Les fiches élaborées pour la fête de l'environnement 2017 et mises à jour sur les actions réalisées par les communes membres de la CAVBS en matière de développement durable
- L'Agenda 21 de la commune de Villefranche-sur-Saône adopté le 14 mai 2018

L'AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE

L'AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE

Thème : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère (voir le PCAET)

Thème : La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Protéger et gérer la ressource en eau,
- Protéger le milieu naturel par la requalification de l'unité de traitement et construction d'un bassin d'orage,
- Gérer durablement les déchets.

Thème : L'épanouissement de tous les êtres humains

- Améliorer la maîtrise du français et favoriser la transmission des valeurs de laïcité,
- Soutenir les associations favorisant le « vivre ensemble » dans les quartiers de la politique de la ville,
- Mettre en œuvre le projet culturel de territoire,
- Agir sur la mobilité comme frein à la recherche d'un emploi.

Thème : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

- Soutien à la parentalité dans le cadre de la politique de la ville,
- Participer à l'amélioration de l'accès aux services publics de base,
- Rééquilibrer la production de logements sociaux sur le territoire,
- Répondre à la diversité des besoins en matière d'habitat notamment en direction des populations fragiles,
- Piloter l'opération de renouvellement urbain du Quartier de Belleroche.

Thème : Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation durable

- Accompagner, valoriser les activités agricoles afin de les pérenniser pour favoriser les circuits courts et la production locale,
- Promouvoir les éco-gestes dans les services,
- Maintenir une politique d'achat éco-responsable pour l'instauration de clauses sociales et environnementales dans les critères de choix des offres et/ou dans les conditions d'exécution des marchés publics,
- Favoriser légalement la réponse des PME/TPE aux appels d'offres par la rédaction de clauses finances appropriées.